

Nom : **SIN**
 Prénoms : **Jean Pierre** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **285**
 Classe de mobilisation : **1893**

ÉTAT CIVIL.

Né le **16 juillet 1873**, à **St Georges d'Espéranche**, canton de **Huyrieu**, département de **L'Isère**, résidant à **Charantonnay**, canton de **Huyrieu**, département de **L'Isère**, profession de **Cultivateur**
 fils de **Antoine** et de **Nicolas Marie**, domiciliés à **Charantonnay**, canton de **Huyrieu**, département de **L'Isère**

SIGNALEMENT.

Cheveux **et**, sourcils **châtains**
 yeux **châtains**, front **droit**
 nez **moyen**, bouche **moyenne**
 menton **ronde**, visage **ovale**
 Taille : 1 m. **62** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **77** de tirage dans le canton de **Huyrieu**

Degré d'instruction : générale (1) **3**
 militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, suris, etc.)
Bon Dispense
(Frère au service)

Compris dans la **2**° partie de la liste du recrutement cantonal (**1**° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Parti de Vienne le 13 novembre 1894

comme **appelé** arrivé au corps le **dit jour** **N° M 1177**
 Envoyé le **30 Septembre 1895** en disponibilité
 lité en attendant son passage dans la
 réserve - **Certificat de bonn conduite**
Accorde
 Déjà d'obligation militaires. proposé pour pension, invalidité permanente
 25% art 7 par la Commission de Reforme du C.S.R de Lyon du 7 février 1915
 pour "à science des somnits. acute troubles dyspeptiques"

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.	Régiment d'Inf	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	Régiment d'Inf VIENNE	1177 2668
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	107^e Rég^t d'Infanterie 111^e Rég^t d'Infanterie 22^e Batⁿ de Chasseurs	1894 1895 1896

Mémoire au répertoire du corps.

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1^{er} Novembre 1897**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

Régiment d'Inf des VIENNOIS

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le **26^e Rég^t d'Inf^{te}**
 du **30 juillet** au **20 août 1900**
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le **95^e Rég^t d'Inf^{te}**
 du **24 août** au **20 Septembre 1903**
 Passé dans l'armée territoriale le **1^{er} Octobre 1907**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidents.
28 Juin 1903	Sigmondin Talloire	Vienne	R
1^{er} Juillet 1906	Charantonnay de la Grotte	Vienne	R

Dans l'armée territoriale

appelé à l'activité par suite de la loi n° 46 (Décret rendu le 22 août 1914) arrivé au 5^e de C.S.R. le 1^{er} août 1914. Service au 107^e Rég^t d'Inf^{te} le 20 octobre 1914. Jours au 2^e Rég^t d'Inf^{te} le 9^e 1914. Terme du 22^e Rég^t de chasseurs après le 5^e novembre 1914.
 Réformé n° 2 le 24 août 1915 par la C^o de réforme de Charantonnay.
 le 25 août 1915 pour « Emphysème pulmonaire chronique suspect, asthénie chronique » suite des combats le 30^e Août 1915.
 Campagnes : Contre l'Allemagne du 1^{er} février 1914 au 30 Mars 1915.
 Réformé réformé n° 2 par la Commission 5^e de réforme de Vienne le 1^{er} Décembre 1915. Loi 17 août 1915.
 Réformé définitivement n° 1, proposé pour pension temporaire, invalidité temporaire de 20% par la Com^o de réforme de l'Armée le 3 octobre 1919 pour « bronchite chronique »
 Campagnes de l'Allemagne du 20 Octobre 1914 au 29 août 1915

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1^{er} Novembre 1897	1^{er} Novembre 1907	1^{er} Novembre 1913	1^{er} Novembre 1919
	1897	1907	1913	1919
		1^{er} OCTOBRE 1914	1^{er} OCTOBRE 1914	1^{er} OCTOBRE 1920
			1914	1921

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la Loi.)

Guerre. - Registre matricule.

Nom : **SIN**
 Prénoms : *Jean Pierre* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **285**
 Classe de mobilisation : **1893**

ÉTAT CIVIL.

Né le *16 juillet 1873*, à *St Georges d'Espéranche*, canton d' *Heupieu*, département d' *e l'Isère*, résidant à *Charantonnay*, canton d' *Heupieu*, département d' *e l'Isère*, profession d' *Cultivateur*
 fils d' *Antoine* et d' *Nicolas Marie*, domiciliés à *Charantonnay*, canton d' *Heupieu*, département d' *e l'Isère*
 N° *77* de tirage dans le canton d' *Heupieu*

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *châtains*
 yeux *châtains*, front *étroit*
 nez *moyen*, bouche *moyenne*
 menton *ronde*, visage *ovale*
 Taille : 1 m. *62* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*
 militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)
Pour Dispense (Frère au service)
 Compris dans la *2*° partie de la liste du recrutement cantonal (*1*° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Parti de Vienne le 13 novembre 1894
 Comme *appelé* arrivé au corps le *dit jour* N° *11777*
Envoyé le 30 Septembre 1895 en disponibilité
lité en attendant son passage dans la
réserve - Certificat de bonne conduite :
Accordé
Déjà d'obligation militaires. proposé pour pension, invalidité permanent
25 art 2 par la Commission de Reforme du C.S.R. de Lyon du 7 février 1905
pour a sclérose du sommité, accusé troubles dyspeptiques

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} Novembre 1897*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).
 Dans l'armée active. *Régiment d'Inf*
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Régiment d'Inf VIENNE*
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *109th Rég^t d'Infanterie*
111th Rég^t d'Infanterie
22^e Batⁿ de Chasseurs

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidant.
<i>28 Juin 1903</i>	<i>Saint-Genis-Laval</i>	<i>Vienne</i>	<i>R</i>
<i>1^{er} Avril 1906</i>	<i>Charantonnay de la Grotte</i>	<i>Vienne</i>	<i>R</i>

Régiment d'Inf des VIENNE
 N° *462*
 N° *447*
 1893-285

A accompli une période d'exercices dans le 109th Rég^t d'Infanterie le 1915
 du *3* au *10 août 1908*
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
	<i>1^{er} Novembre 1897</i>	<i>1^{er} Novembre 1907</i>	<i>1^{er} Novembre 1913</i>	<i>1919</i>
		<i>1^{er} OCTOBRE 1914</i>	<i>1^{er} OCTOBRE 1914</i>	<i>1920</i>
				<i>1921</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1836.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5° partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6° liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7° liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)